

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize Juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume MENARD, Maire.

PRESENTS : Madame Martine OPERON, Madame Anick CAZIER, Monsieur LE CONTE Bernard, Monsieur Marc VAN ACKER, Monsieur Jean TILLIER, Monsieur Benoît JOLY, Monsieur Jérôme PARIZE.

Absente excusée : Madame Brigitte OLIVIER.

Madame Martine OPERON est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Les membres du Conseil approuvent et signent le registre.

Monsieur le Maire ne fait pas signer le compte-rendu car il y a des choses à modifier. M. VAN ACKER n'est pas d'accord avec l'ordre du jour (il n'est pas respecté).

Monsieur le Maire supprime un point de l'ordre du jour. APER.

PROJET DE PARC EOLIEN LIEU DIT « LES FROIDS VENTS »

L'enquête publique se termine ce samedi 15 Juin 2024 sur la commune de Chepoix. La nouvelle Sous-Préfète est contre les projets éolien.

Il est proposé au Conseil Municipal de Vendeuil-Caply d'adopter une motion contre le projet d'implantation d'éolienne et d'exprimer ainsi son opposition.

Les arguments contre l'implantation d'éoliennes :

- Défiguration paysagère et nuisances sonores
- Ecosystème perturbé
- Bétonisation
- Présence de monuments historiques classés
- Opacité du champ de vision

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis unanimement défavorable au projet éolien « Les Froids vents » sur la commune de Chepoix, pour les raisons ci-dessus et charge Monsieur le Maire de transmettre cette motion au représentant de l'Etat et à la commune de Chepoix. CONTRE : 8 ABSTENTION : 0 POUR : 0

ZONAGE APER

Il faut définir des zones dans certaines communes pour développer les énergies renouvelables (grosses communes). Schéma départemental. A Vendeuil-Caply, il n'y a pas de zone, mais on peut en créer.

PLUiH

Dans le cadre du PLUiH toutes les zones 2 AU tombent. La commune de Vendeuil-Caply ne pourra utiliser qu'un seul hectare pour de la construction. Il y a 14 dents creuses sur la commune. Le PLU de la commune de Vendeuil-Caply est assez compliqué.

40 hectares seront attribués au parc de la belle assise pour une entreprise. Il reste 52 hectares pour les communes. Il n'y aura pas de double rideau.

Il reste les 1 A.U. (la zone 1 A.U.E. à la limite de Breteuil tombe).

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2024

La propriétaire du terrain en face de la salle des fêtes souhaiterait que son terrain soit constructible. Actuellement, il est en zone N (Naturelle donc non-constructible).

Monsieur le Maire va demander une voie douce entre Caply et Breteuil (intérêt touristique).

Le projet du PLUiH devrait être adopté au 1^{er} Trimestre 2026.

TOUR DE GARDE ELECTION

Monsieur le Maire souhaite conserver les mêmes tours de garde. Vu et adopté avec le Conseil Municipal.

FESTIVITES ESTIVALES

Le programme LÜ (jeu interactif) aura lieu vendredi 5 Juillet 2024 à 18 h et à 20 h à la salle Belle Vue.

06 Juillet : La retraite aux flambeaux démarrera à la pointe du Musée pour 21 h 30. Qui sera présent ? Buvette samedi et dimanche. Le feu d'artifice est à 23 h. Lundi concours de tir à 15 h 30.

14 juillet : distribution de brioches + vins, 11 h 30 monument aux morts, 11 h 45 vin d'honneur à l'école René GUEDE.

18 juillet : flamme olympique à Breteuil. Parade avec 6 enfants avec un adulte au stade Jacques Descamps vers 14 h 00. La commune représente l'URUGUAY.

QUESTIONS DIVERSES

- L'interphone de l'école ne fonctionne plus, l'institutrice ne peut plus ouvrir de l'intérieur de l'école. 2 devis ont été reçus par les entreprises Polvêche et Int'elect pour 1 500.00 €. Monsieur le Maire décide de reporter le projet en 2025.
- Des travaux sont à prévoir à la Salle Belle vue. CTA (Central Traitement Air). Des devis seront à demander à Int'elec.
- Monsieur LE CONTE Bernard souhaite remercier Jérôme PARIZE car il a prêté sa cuve pour arroser les 48 arbres plantés. Ils ont tous repris mais il faut continuer de les arroser.
- Monsieur LE CONTE Bernard remercie ceux qui ont installé la table de Ping-Pong.
- Monsieur BONVARLET Jean-Noël signale que l'eau stagne devant chez lui et arrose toute sa clôture.
- Monsieur TILLIER Jean indique que l'AMEVA devrait démarrer l'abattage d'arbuste le long de la Noye.
- Monsieur Benoît JOLY demande s'il y a eu des investigations sur les dépenses de carburant. Non.

N'ayant plus de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La secrétaire,

Le Maire,